



RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00121
Numéro SIREN : 488 394 727
Nom ou dénomination : A.D.F.

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2017 sous le numéro de dépôt 4138

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE ROUEN

BP 531 - 3 rue Jacques Lelieur
76005 ROUEN Cedex 2
www.infogreffe.fr
RIB : 11425 - 00900 - 08044977411 - 71
Tel : 02.35.70.08.60 / Fax : 02.35.07.85.35

RECEPISSE DE DEPOT

BOUTEILLER HUNAUT & ASSOCIES

318 rue Augustin Fresnel
CS 50900
76230 Isneauville

V/REF :

N/REF : 2006 B 121 / 2017-B-4138

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE ROUEN certifie qu'il a reçu le 17/07/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 28/02/2017.

Concernant la société

A.D.F.
Société à responsabilité limitée
50 rue Jean Ango
76000 Rouen

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-4138 le 17/07/2017

R.C.S. ROUEN 488 394 727 (2006 B 121)

Fait à ROUEN le 17/07/2017,

LE GREFFIER



Liasse 2065 et tableaux annexes

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 55 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ADF		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12			
Adresse de l'entreprise : 50 RUE JEAN ANGO 76000 ROUEN		Durée de l'exercice précédent : 12			
Numéro SIRET : 48839472700017		Néant ☐			
		Exercice clos le : 20201201			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AP	AG		
	Fonds commercial (I)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières *	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY		
	Autres créances (3)	BZ	CA		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		
Disponibilités	CF	CG			
Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI			
TOTAL (III)		CJ	CK		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	POUR COPIE CONFORME		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif *	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		1 596 937	7 171
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
(1) Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2017

Formulaire obligatoire - article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		ADF	Néant ☐
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 370 000...)	DA	370 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	37 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants E)	DG	722 785
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	101 118
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	13 781
	TOTAL (II)	DL	1 244 684
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (III)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	337 759
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 888
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 435
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA		
Compte regul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	345 082	
Ecart de conversion passif* (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 589 766	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	1F	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	345 082	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire, article 53 A
du Code général des impôts

Designation de l'entreprise : ADF		Exercice N		Néant ☐		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	195 506	FI	195 506	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	195 506	FK	FL	195 506
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de chargea * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	195 506
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	
	Variation de stock (marchandises) *				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	7 427
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	1 760
	Salaires et traitements *				FY	157 495
	Charges sociales (10)				FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		GA		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GB		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GC		
	Autres charges (12)				GD	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GE	9
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GF	166 691
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GG	28 815
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GH	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GI	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GJ	90 095
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GK	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GL	1 879
	Différences positives de change				GM	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GN	
Total des produits financiers (V)				GO		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GP	91 974
	Intérêts et charges assimilées (6)				GQ	
	Différences négatives de change				GR	4 842
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GS	
Total des charges financières (VI)				GT		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GU	4 842	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GV	87 132	
				GW	115 947	

* RENVOIS : voir tableau n° 2053. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire - article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		ADF		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (*) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	2 756	
	Total des charges exceptionnelles (*) (VIII)			HH	2 756	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(2 756)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	12 073	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	287 480	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	186 362	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	101 118	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HI	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	90 095
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	4 842
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (*) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
			2 756			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SOMMAIRE

Période du 01/03/2016 au 28/02/2017

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Composition du capital social

ADF

ANNEXE

Période du 01/03/2016 au 28/02/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées de malis techniques constatés lors des opérations de transmission universelle de patrimoine des filiales. Ces mails sont affectés aux titres.

Un amortissement exceptionnel a été comptabilisé pour les écarts de fusion non représentatifs d'une valeur économique.

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ADF

ANNEXE

Période du 01/03/2016 au 28/02/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE**INTEGRATION FISCALE**

La société a opté, à compter du 01/03/2007, pour le régime fiscal des groupes de sociétés.

Chaque société du groupe comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration et la société mère, la SARL ADF, enregistre le solde de l'impôt par rapport au résultat d'ensemble.

ADF

ANNEXE

Période du 01/03/2016 au 28/02/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	324 150		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	747 920		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	747 920		
TOTAL GENERAL	1 072 070		

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			324 150	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			747 920	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			747 920	
TOTAL GENERAL			1 072 070	

ADF

ANNEXE

Période du 01/03/2016 au 28/02/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	7 171			7 171
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL				
TOTAL GENERAL	7 171			7 171

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers					
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

ADF

ANNEXE

Période du 01/03/2016 au 28/02/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires	11 025	2 756		13 781
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions règlementées	11 025	2 756		13 781
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL	11 025	2 756		13 781
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles		2 756		

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

ADF

ANNEXE

Période du 01/03/2016 au 28/02/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

7 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 500	1 500	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices	9 245	9 245	
- T.V.A.	648	648	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	11 393	11 393	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 888	3 888		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	3 435	3 435		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	337 759	337 759		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	345 082	345 082		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

ADF

ANNEXE

Période du 01/03/2016 au 28/02/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**8.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	1 500
Autres créances	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	1 500

8.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 888
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	3 888

8.3 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	37 000	10,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	37 000	10,00

Commentaires:

A.D.F.
Société à responsabilité limitée
au capital de 370 000 euros
Siège social : 50 Rue Jean Ango
76000 ROUEN
488 394 727 RCS ROUEN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 4 JUILLET 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 28 février 2017

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice s'élevant à **101 118,02 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	101 118,02 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 1,00 euro brut par part	37 000,00 euros
Le solde, en totalité au compte « autres réserves », soit	64 118,02 euros

Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 28 février 2017 éligibles à la réfaction de 40% pour les personnes physiques, s'élève à 37 000,00 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les dividendes distribués sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Exercice	Nombre de titres	Distribution globale éligible à l'abattement	Revenu éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>versé à des personnes physiques</i>	Revenu éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>Versé à des personnes morales</i>	Revenu non éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution
28.02.2017	37 000	37 000,00 €	37 000,00 €	/	/

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,



- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Il a été précisé que, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2015.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre de titres	Distribution globale éligible à l'abattement	Revenu éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>versé à des personnes physiques</i>	Revenu éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>Versé au profit d'une personne morale</i>	Revenu non éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution
29.02.2016	37 000	37 000,00 €	37 000,00 €	/	/
28.02.2015	37 000	37 000,00 €	37 000,00 €	/	/
28.02.2014	37 000	37 000,00 €	37 000,00 €	/	/

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 Juillet 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**

